

Cécile OGER

Docteur en histoire de l'art
Conservateur, ULiège Library
cecile.oger@uliege.be

Les cahiers de Gustave Ruhl et l'inventaire du Patrimoine

« N'importe quelle rue de la ville, la plus minable, voire la plus sordide, quel que soit le quartier, peut receler, dissimulé dans un coin sombre et constamment côtoyé par les passants, un petit joyau qui attend qu'on s'extasie devant lui. »

Iain Pears, *L'énigme San Giovanni*, 1996.

Parmi les archives non encore inventoriées du fonds Gustave Ruhl conservé à la bibliothèque de l'Université, cinq cahiers manuscrits intitulés : *Inventaire de Monuments, Objets d'Art, Tombes, Épitaphes, Blasons, Etc. se trouvant dans la Province de Liège. Par Gustave Ruhl-Hauzeur membre correspondant de la Commission Royale des monuments* sont restés jusqu'à ce jour inédits. Cette contribution propose une première approche de ces cahiers dont la richesse documentaire reste encore à exploiter.



Fig. 1

Portrait de Gustave Ruhl dans *Inventaire de Monuments, Objets d'art, Tombes, Épitaphes, Blasons, etc...*, canton de Dalhem, f°16ter, Université de Liège, ULiège Library, Fonds Gustave Ruhl.

Gustave Ruhl (Verviers, 1856 - Basse-Hermalle, 1929) (fig.1) est nommé membre de la Commission provinciale des Monuments et membre correspondant de la Commission royale (Section des sites) en 1904 ; puis en 1912, membre effectif de cette même commission¹. En 1925, il succède à Gustave Francotte en tant que vice-président du Comité provincial des Correspondants de Liège².

Cependant, atteint par des problèmes de vue, Gustave Ruhl doit renoncer à ses activités peu de temps après. Durant toutes ces années au sein de la Commission et des différentes sociétés savantes dont il est membre, Gustave Ruhl va accomplir un travail remarquable tant dans la préparation de dossiers de classement pour la Commission des Monuments, que dans l'étude du patrimoine des villes de Liège, de Verviers et de Visé en particulier. Si on ne le connaît pratiquement plus aujourd'hui que pour ses maquettes, dont la plus ambitieuse à tous points de vue est celle de Liège en 1730, il faut savoir que celles-ci sont le fruit d'un travail de recherches et de relevés minutieux.

Lors de son décès en 1929, les hommages sont nombreux et l'on salue ce défenseur du patrimoine. Parmi les contributions de Gustave Ruhl qui sont mises en exergue lors des différents éloges funèbres, figurent évidemment la maquette de la ville de Liège, ses études sur les anciens ouvrages fortifiés de Belgique, ses recherches sur la ville de Visé et sa région. La nécrologie dans le *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites* mentionne également : « Travaux et inventaires des objets d'art contenus dans les édifices publics des cantons de Dalhem, Dison, Fexhe, Glins, Herstal, Grivegnée, Limbourg, Saint-Nicolas-lez-Liège, Verviers »³. Ces *Travaux et inventaires...* sont restés à l'état de manuscrits et sont quasi inédits.

Les cahiers

Les cinq cahiers portent tous le même titre accompagné d'un *nota bene* dont la formule varie peu : « Ce travail est la minute qui a servi à l'inventaire à remettre à la Commission royale des Monuments. Il est fait *in extenso*. Il est et doit rester ma propriété et il contient mes appréciations personnelles, données bien franchement, sans acception de n'importe qui. Je n'ai réclamé aucun frais de déplacement à ce sujet » (fig.2). Les cahiers couvrent les cantons : de Dalhem (arrondissement de Liège, cahier I), de Fexhe-Slins (arrondissement de Liège, cahier II), d'Herstal, de Grivegnée, de Saint-Nicolas (arrondissement de Liège, cahier III), de Verviers (arrondissement de Verviers, cahier I), de Dison et de Limbourg (arrondissement de Verviers, cahier II)⁴.

Les cinq cahiers présentent la même structure : une page de titre en haut de laquelle figure l'arrondissement et les cantons inventoriés, une seconde page qui présente le canton, puis les pages d'inventaire village par village. Pour chacun de ceux-ci, la présentation est la même. Sur la première page, on trouve la mention du canton et du doyenné, le nombre d'habitants, les dates de visites dans la marge. Y figure aussi souvent le nom du curé. Chaque titre de rubrique est souligné à l'encre rouge. Le texte est rédigé exclusivement sur la page de droite, celle de gauche étant laissée libre pour l'ajout de dessins, plans, photos, coupures de presse (fig.3)... Plus ou moins longue selon les cas, la description des monuments et objets remarquables est structurée de manière systématique : « Historique, Églises » avec pour chacune d'elles : la description de l'extérieur, de l'intérieur, du mobilier, des arts plastiques, éventuellement du mobilier disparu, des cloches, de la sacristie et du trésor. Vient ensuite, la description des bâtiments civils remarquables. En fin de cahier, figure une table des lieux et des armoiries.

La Commission royale et l'Inventaire du patrimoine

Durant le premier quart du XIX^e siècle, en liaison avec le développement du mouvement romantique, on voit émerger l'idée de la nécessité de sauvegarder les témoins des temps anciens. Celle-ci se manifeste notamment sous la plume de Victor Hugo dès 1825 dans *Guerre aux démolisseurs* et dans la préface de *Notre-Dame de Paris* en 1831. Dans les années 1830, les premières institutions s'organisent en France.

La jeune Belgique prend très tôt conscience de l'importance de la sauvegarde du patrimoine et un arrêté royal du 7 janvier 1835 crée la Commission royale des Monuments alors composée de neuf membres⁵. Cette commission a pour tâche de rendre des avis au ministre de l'intérieur sur les monuments, « les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art [...] et sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'article 2 de l'arrêté du 2 août 1824 (soit les édifices du culte) et d'autres édifices publics »⁶. En 1860, un arrêté royal crée les Comités de membres correspondants dans les provinces sous la présidence des gouverneurs. L'année suivante, un arrêté royal (23 février 1861) charge la Commission de dresser « un inventaire général des objets d'art et antiquité, appartenant à des établissements publics, et dont la conservation intéresse l'histoire de l'art et l'archéologie nationale. La Commission royale rédigera le plan de cet inventaire qui sera soumis à l'approbation [du] Ministre de l'Intérieur »⁷.

L'inventaire devient donc une mission de la Commission royale et de ses comités de membres correspondants.

Le 1^{er} mai 1888, une circulaire du gouverneur de la province de Liège invite les administrations communales à lui transmettre la liste des œuvres et objets d'art conservés dans les édifices publics de leurs localités⁸.

Si la province de Flandre occidentale a déjà publié, dès 1845, des inventaires, la vitesse de travail des autres provinces est très différente. L'inventaire de la province du Brabant est publié en 1904, celui de Louvain en 1906. Il n'en est pas de même à Liège.

Dans un rapport qu'il adresse au gouverneur de la province en août 1904, Gustave Ruhl mentionne : « Reste la question de l'inventaire des objets d'art appartenant aux établissements publics ; à notre grand regret, il ne nous est pas possible actuellement de satisfaire la commission centrale ; ce retard important est dû à l'incendie criminel dont fut victime il y a 5 ans environ Mr Jean Renier, qui avait minutieusement inventorié les objets d'art renfermés dans les arrondissements de Liège et Verviers, et à la mort de Mr Paschal Lohest de Waha. Le tout est donc à peu près à refaire. Par contre Mr Renier a publié *in extenso* un inventaire concernant la ville de Liège en un mémoire couronné par la Société Libre d'Émulation. Actuellement, notre comité s'est déjà

partagé divers cantons, dont l'inventaire va suivre, et nous avons espoir que l'an prochain à pareille époque, le travail sera suffisamment avancé pour obtenir les félicitations du comité central »⁹.

L'inventaire du patrimoine est présenté dans ce document comme une œuvre collective. Les différents membres de la commission provinciale sont sensés se répartir le travail. Il est difficile de savoir si quelqu'un d'autre que Ruhl s'est attelé à la tâche. Un document intitulé : « Inventaire des objets d'art se trouvant dans les édifices publics de la province de Liège... »¹⁰, ne mentionne que le seul nom de Ruhl. Est-ce l'exemplaire personnel de Ruhl et qu'il n'y a reporté que les cantons qui le concernaient ? À ce stade, il est difficile de le dire. Ce document est intéressant car il contient la liste des cantons que Ruhl doit couvrir et les dates auxquelles il a terminé l'inventaire.

Il semble que l'année 1905 soit une année clé pour le travail d'inventaire. Ruhl demande à la Commission des Monuments de Bruxelles un modèle pour l'inventaire. En réponse, il reçoit, en mai de la même année, un tiré-à-part de l'inventaire de la province de Flandre orientale¹¹. Manifestement, c'est à partir de cet exemple que Ruhl structure les informations de ses inventaires.

Dans le rapport relatif aux travaux du Comité des correspondants de la Commission royale des Monuments, pour la province de Liège (exercice septembre 1906 à septembre 1907)¹², que Ruhl rédige, on peut lire : « Il me reste en terminant, à parler de notre inventaire, moins favorisé que d'autres provinces, nous ne pouvons actuellement songer à livrer à l'impression les travaux effectués, les provinciales/les autorités de Liège ne voulant pas intervenir en cette matière¹³. [...] Nous demandions à cette occasion quel accueil Mr le ministre de l'agriculture avait fait à la proposition de prévoir au budget les crédits destinés à en couvrir les frais, dans lesquels la province de Liège ne semble pas disposée à intervenir. Notre comité n'a pas perdu de vue ses travaux à ce sujet et s'est occupé à maintes reprises de ce travail¹⁴, et espère quand les circonstances le permettront, apporter sa part de concours à cette œuvre si nécessaire, à l'instar des laborieux inventaires dressés dans les provinces d'Anvers et de Brabant. »

Un an plus tard, dans le rapport relatif aux travaux du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la province de Liège ; (exercice septembre 1907 à septembre 1908, exclusivement)¹⁵, on peut lire : « La question de l'inventaire

n'a pas été perdue de vue pendant l'exercice écoulé. De plus l'abbé Sylv. Balau a eu bonne fortune de se rendre acquéreur des notes provenant de notre regretté vice-président Mr J.S. Renier et constituant un inventaire sommaire des objets d'art conservés dans les édifices publics de l'arrondissement de Verviers ; Mr Balau a bien voulu nous remettre une copie de ces documents auxquels il a ajouté des observations personnelles. Ce travail pourra servir de point de repère si quelqu'un membre de notre comité voulait entreprendre l'inventaire de l'arrondissement de Verviers »¹⁶.

Ceci laisse supposer qu'à cette date, personne n'est désigné et que Ruhl n'a pas encore le projet de s'atteler à ces inventaires, ce que confirment les dates qui figurent dans les cahiers de Verviers indiquant le début des visites en 1910.

Si l'on parcourt les rapports de la Commission royale des Monuments et Sites des années suivantes, on s'aperçoit que le problème de l'inventaire de la province de Liège et sa publication sont évoqués, mais rien ne semble avancer.

Le travail de terrain de Gustave Ruhl

Les excursions de Gustave Ruhl s'échelonnent de 1903 à 1914. En septembre 1903, Ruhl fait une première visite à Haccourt. Puis, il reprend ses visites en août 1904 jusqu'en juillet 1914. Ruhl fait l'essentiel de ses excursions à la belle saison entre mars et octobre. On peut relever une dizaine de dates par an dans les cahiers. Il semble donc que les observations de terrain ne l'occupent pas beaucoup, ce qui implique une planification des visites sur plusieurs années et une préparation méticuleuse de chacune d'entre elles.

Grâce aux documents conservés dans le fonds Ruhl, on peut retracer une partie de ce travail préparatoire ainsi que la méthode développée sur le terrain.

Avant de se rendre sur place, Ruhl a déjà pris connaissance de l'histoire de la localité. Pour préparer ses visites, il constitue lieu par lieu des listes des monuments et objets d'art à voir et à reproduire. Ces listes sont établies à l'aide de diverses sources comme les réponses à la circulaire du gouverneur de la province du 1^{er} mai 1888¹⁷, les informations fournies par les historiens qu'il fréquente, mais aussi la littérature et notamment les catalogues



Fig. 4

Virgine de Bersélius photographiée dans le jardin de l'église de Dalhem dans RUHL Gustave, *Inventaire de Monuments, Objets d'art, Tombes, Épitaphes, Blasons, etc.*, Canton de Dalhem, f° 57v°, Université de Liège, ULiège Library, Fonds Gustave Ruhl.

des expositions de l'Art ancien au Pays de Liège de 1881 et de 1905¹⁸. Ruhl organise également ses campagnes de dessins et de photographies. Il retourne parfois sur certains lieux uniquement pour compléter la documentation photographique. Il achète également les cartes postales disponibles. Sa manie du réemploi permet de dater certains documents¹⁹. Ainsi, les listes pour une série de villages sont établies ou complétées fin de l'année 1905 et début 1906.

Les cahiers conservés sont une «remise au propre» des notes et des croquis pris sur le terrain. Quelques éléments, comme des fragments de ses carnets de terrain permettent de comprendre le procédé de Ruhl. Sur place, il réalise des croquis, des plans et des relevés épigraphiques ou d'armoiries qu'il remet au net chez lui. Il prend également des clichés photographiques assez sommaires pour garder la trace des objets et de certains bâtiments. Ruhl prend les photos lui-même avec un appareil peu perfectionné

ce qui explique la qualité des clichés. Le Musée Wittert conserve une grande partie de ses négatifs, sur pellicule souple, de format 6x6, développé par la firme Kodak vers 1900. Peu d'appareils utilisent ce format au début du XX^e siècle, on peut déduire que Ruhl possède un Brownie n°1 créé par Kodak, ou une de ses imitations. Malgré ses fonctions limitées, cet « appareil box » offre plusieurs avantages : portable, simple à l'usage (choix entre un cliché instantané ou pose), équipé d'un simple viseur à miroir et d'un objectif préréglé pour obtenir une image nette à partir de 1,80m ou 2m de recul. Il exige rarement une mise au point et peut se poser sur un pied ou se tenir en main. La complexité des conditions de prises de vue amènent régulièrement Ruhl à photographier les objets en extérieur pour bénéficier de la meilleure luminosité possible. Il découpe ensuite ses tirages pour les recadrer sur les objets photographiés avant de les coller dans son cahier. Les pièces plus importantes apparaissent sur des clichés plus grands (fig. 4), dans ce cas, on ignore si Ruhl prend

les photos lui-même avec un appareil différent ou s'il confie le travail à un autre photographe.

Manuscrits non publiés

Rappelons ici que l'absence de financement par la Province constitue une des raisons pour lesquelles l'inventaire ne fut pas publié. On peut également soupçonner le manque de participation des autres membres de la Commission. Mais une autre raison, non évoquée dans les documents officiels, explique peut-être pourquoi ce travail est resté inédit.

Dans une lettre dont la date est malheureusement manquante, mais que l'on peut situer vers 1911²⁰, le président de la Commission à Bruxelles, Charles Lagasse de Loch, indique à Gustave Ruhl une série de modifications nécessaires en vue de la publication du manuscrit qu'il a soumis.

Plus précisément, Lagasse de Loch demande à Ruhl de revoir les introductions historiques en supprimant les événements ou les faits trop récents, en y incluant les notes relatives aux principales armoiries. Il demande aussi de ne conserver que les relevés les plus significatifs tant pour les épigraphies de pierres tombales que pour les armoiries. Il souhaite également que les inventaires des objets liturgiques soient plus restreints, notamment en supprimant ceux qui appartiennent en propre aux ecclésiastiques et ceux sans intérêt artistique. Enfin, il exige la suppression des commentaires et avis personnels.

Selon les vues du président de la Commission, les inventaires de Ruhl sont trop exhaustifs. Il est vrai qu'en comparaison avec celui de la Flandre orientale et ceux publiés à la même époque pour la province du Hainaut, les relevés de Ruhl sont beaucoup plus précis et complets. Si une grande partie des remarques semblent aujourd'hui peu fondées, on ne peut guère reprocher au président de la Commission de demander à Ruhl de retirer ses réflexions personnelles d'autant que celles-ci sont parfois piquantes. Dans la partie consacrée à l'ancienne église d'Oupeye datant du XV^e siècle et démolie au début du XX^e siècle, Ruhl n'hésite pas à remettre en cause le jugement de Jules Helbig : « Beaucoup de correspondances ont été échangées et il restera acquis que si ce reste archéologique est à jamais disparu, ce fait très regrettable est dû au mauvais vouloir du conseil de fabrique d'Oupeye qui n'a pas rempli ses engagements et à feu Mr Jules Helbig qui délégué

pour être rapporteur à la Commission royale des Monuments a donné un vote négatif à sa conservation. Signé Gustave Ruhl »²¹.

L'ensemble des modifications demandées à Gustave Ruhl va à l'encontre de son projet initial annoncé dès la page de titre. Le travail de Ruhl se veut exhaustif et il n'entend pas se faire dicter sa conduite comme il l'indique dans son *nota bene*.

Ce refus de publication ne serait-il pas la véritable raison pour laquelle les manuscrits ne furent pas publiés et que l'inventaire de Limbourg demeure inachevé ?

Intérêt et modernité des cahiers de Gustave Ruhl

L'intérêt que présentent aujourd'hui les cahiers de Gustave Ruhl réside précisément en partie dans les reproches que lui adresse le président de la Commission. L'exhaustivité des relevés et l'intérêt pour un patrimoine trop récent aux yeux de la Commission sont indéniablement des points forts de ces documents. Ils présentent également une valeur indéniable pour le patrimoine et les traditions populaires qu'il immortalise par ses descriptions et ses photographies²². Ainsi, il répertorie de nombreux crucifix et chapelles, il décrit des traditions ou des personnages locaux. À Jupille, il relève l'inscription de la plaque commémorative du tilleul multiséculaire abattu en 1899, plaque qui a disparu lors de la démolition de la tour Piedboeuf en 2003. En photographiant et en décrivant ces traditions, la démarche de Ruhl témoigne d'un intérêt précoce pour le patrimoine culturel immatériel, concept inexistant à son époque et qui se développera plus d'un demi-siècle plus tard.

Aujourd'hui, les relevés, les dessins et les photographies de Ruhl sont parfois les rares témoignages qui subsistent pour des bâtiments, aujourd'hui disparus. Ici encore son intérêt pour le patrimoine jugé trop récent par la Commission nous est bien utile. Les notices consacrées à des édifices tels que l'église de Kinkempois, consacrée en 1913 et détruite presque totalement en mai 1944, comptent parmi leurs rares témoignages connus. Les photos illustrent également la transformation de bâtiments au début du XX^e siècle. Par exemple, l'église de Notre-Dame de Cheratte, dont le remaniement de la façade en 1909 est conséquent. (fig.5 et 6)



Fig. 5

Gustave Ruhl, Église de Notre-Dame de Cheratte, 1906, Université de Liège, Musée Wittert, inv. 40543. © Musée Wittert, Université de Liège.

Fig. 6

Gustave Ruhl, Église de Notre-Dame de Cheratte, 1910, Université de Liège, Musée Wittert, inv. 32493. © Musée Wittert, Université de Liège.

Le travail d'inventaire de Ruhl a remis en valeur un patrimoine oublié comme les fonts baptismaux de Lixhe des XI^e-XII^e siècles qu'il retrouve dans le cimetière de l'église en 1903 ou la Pierre de Justice de Jupille qui se trouvait sur la place Gît-le-Coq. Les nombreux relevés épigraphiques et héraldiques sont également de précieux outils, tout comme les listes d'œuvres d'art dont l'orfèvrerie religieuse bénéficiait, d'un inventaire très exhaustif en ce y compris des créations du XIX^e et du début du XX^e siècle. Cet ensemble de listes et de notes très détaillées (informations historiques et architecturales, noms des architectes, des artistes, des donateurs, des propriétaires, etc.) ainsi que les illustrations relatives au patrimoine mobilier et immobilier constituent une mine inestimable de renseignements.

Ces cahiers traduisent clairement la vision du patrimoine et de sa conservation au XIX^e siècle. Si Gustave Ruhl peut faire figure de pionnier en s'attachant au patrimoine populaire et en recensant une grande variété d'édifices, son approche reste néanmoins ancrée dans le XIX^e siècle. Les bâtiments modernes qu'il étudie illustrent les styles « historiques » dans leur plan ou ornementation. Ruhl ne présente aucune réalisation de style Art nouveau. En cela, il s'inscrit dans l'idée que la conservation du patrimoine est la conservation des traces du passé, conception développée par Viollet-le-Duc dont les théories ont influencé non seulement tout le XIX^e siècle et encore la génération de Gustave Ruhl.

Bibliographie

Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites, 1929.

COE Brian, *L'appareil photo : une histoire illustrée*, Gothenburg, 1978.

GILISSEN Pierre, *La Commission royale des Monuments et des Sites...des origines à 1958*, dans *Les Cahiers de l'urbanisme*, n° 25-26, 1999, p. 150-157.

Sources non publiées

RUHL Gustave, *Inventaire des monumets, Objets d'art, Tombes, Épitaphes, Blasons, etc...*, cinq cahiers, Université de Liège, ULiège Library, Fonds Gustave Ruhl.

RUHL Gustave, Université de Liège, ULiège Library, Fonds Gustave Ruhl, Dossier Commission Monuments.

Notes

- ¹ Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites, 1929, p. 132.
- ² Bulletin de la Commission royale des Monuments et Sites, 1929, p. 110.
- ³ Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites, 1929, p. 110.
- ⁴ L'ensemble des cahiers est accessible en ligne via DONum : <https://donum.uliege.be/>
- ⁵ Voir à ce sujet GILISSEN Pierre, *La Commission royale des Monuments et des Sites...des origines à 1958*, dans *Les Cahiers de l'urbanisme*, n° 25-26, 1999, p. 150-157.
- ⁶ Cité dans GILISSEN, op. cit., p. 151
- ⁷ Cité dans GILISSEN, op. cit., p. 152
- ⁸ n° 76, en date du 1^{er} mai 1888, Mémorial administratif de la Province de Liège, t. LVIII, 1888, n° 3875, p. 342-343.
- ⁹ ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.
- ¹⁰ ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.
- ¹¹ ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.
- ¹² Brouillon du *Rapport relatif aux travaux du Comité des correspondants de la Commission royale des Monuments, pour la Province de Liège (exercice septembre 1906 à septembre 1907)*, ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.
- ¹³ La version finale du texte est la suivante : « nous ne pouvons actuellement songer à livrer à l'impression les travaux effectués, ne disposant pas des fonds nécessaires à cet effet ».

¹⁴ La version finale du texte est la suivante : « Notre comité s'est occupé à maintes reprises de ce travail ».

¹⁵ Brouillon du *Rapport relatif aux travaux du Comité des Correspondants de la Commission Royale des Monuments pour la Province de Liège (exercice septembre 1907 à septembre 1908, exclusivement)*, ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.

¹⁶ La version finale du texte est la suivante : « Ce travail pourra servir de premier jalon quand on entreprendra l'inventaire de l'arrondissement de Verviers ».

¹⁷ Réponses à la circulaire du gouverneur de 1888, ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.

¹⁸ Notes, ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.

¹⁹ Ruhl prend note sur des papiers de réemploi comme des programmes de théâtre, des publicités, des enveloppes...qui sont parfois porteurs de dates.

²⁰ Lettre de A. Lagasse de Locht à Gustave Ruhl, ULiège Library, Fonds Ruhl, dossier Commission Monuments.

²¹ RUHL Gustave, *Inventaire de Monuments, Objets d'Art, Tombes, Epitaphes, Blasons, Etc. se trouvant dans la Province de Liège. Par Gustave Ruhl-Hauzeur membre correspondant de la Commission royale des Monuments...*, ULiège Library, Fonds Ruhl.

²² Les photos collées dans les cahiers sont une sélection parmi les nombreux clichés pris sur le terrain, le Musée Wittert en conserve un plus grand nombre.

Recevant une partie de la bibliothèque de Jean-Patrick Duchesne pour enrichir celle de l'Université, j'ai découvert que nous partagions le même plaisir à lire les ouvrages de Iain Pears. Pour clôturer l'article, qu'il me soit permis de lui dédier cette ultime citation :

« Il est cruel qu'on nous ait dotés du désir de savoir sans nous accorder le temps nécessaire à son complet assouvissement. Nous mourrons tous frustrés ; voilà la grande leçon qu'il nous faut retenir. »

Iain Pears, *Le cercle de la croix*, 1997.